CHAVAGNES EN PAILLERS



AUTORISATION PARENTALE

du lundi 21 décembre 2026 au mercredi 30 décembre 2026

Madame, Monsieur ..... en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

La Commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale à leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sera demandée de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La Commune dispose d'un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

- **Autorise mon fils / ma fille :**

Nom : .....
Prénom : .....
Domicilié(e) à : .....

☐ à participer à l'opération « Argent de poche » **pendant la période du 21/12/2026 au 30/12/2026.**

- **De plus, j'autorise :**

☐ Mon fils / ma fille à rentrer seul(e) après l'animation
☐ L'équipe encadrante à prendre des photos lors des chantiers pour sa communication (presse, bulletin communal, site Internet).

Fait à , le

Signature (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)

La Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02.51.42.21.06